11746/20

ASSEMBLÉE NATIONALE

QUINZIÈME LÉGISLATURE

SÉNAT

SESSION ORDINAIRE DE 2020/2021

Reçu à la Présidence de l'Assemblée nationale
le 03 novembre 2020

Enregistré à la Présidence du Sénat
le 03 novembre 2020

TEXTE SOUMIS EN APPLICATION DE L'ARTICLE 88-4 DE LA CONSTITUTION

PAR LE GOUVERNEMENT,

À L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET AU SÉNAT

Décision du conseil portant nomination du président des chambres de recours de l'Office de l'Union européenne pour la propriété intellectuelle

E 15266

Conseil de
l'Union européenne

Bruxelles, le 30 octobre 2020
(OR. en)

11746/20

PI 58

ACTES LÉGISLATIFS ET AUTRES INSTRUMENTS

Objet:	DÉCISION DU CONSEIL portant nomination du président des chambres de recours de l'Office de l'Union européenne pour la propriété intellectuelle

DÉCISION DU CONSEIL

du …

portant nomination du président des chambres de recours de l'Office de l'Union européenne pour la propriété intellectuelle

LE CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE,

vu le traité sur le fonctionnement de l'Union européenne,

vu le règlement (UE) 2017/1001 du Parlement européen et du Conseil du 14 juin 2017 sur la marque de l'Union européenne[1], et notamment son article 166, paragraphe 1,

[1] JO L 154 du 16.6.2017, p. 1.

considérant ce qui suit:

Le 8 juin 2020, le Conseil a reçu du conseil d'administration de l'Office de l'Union européenne pour la propriété intellectuelle (EUIPO) une liste de candidats proposés pour le poste de président des chambres de recours de l'EUIPO,

A ADOPTÉ LA PRÉSENTE DÉCISION:

Article premier

1. M. João Nuno MAROCO AMARAL NEGRÃO, né à Lisbonne (Portugal) le 2 novembre 1970, est nommé président des chambres de recours de l'Office de l'Union européenne pour la propriété intellectuelle (EUIPO) pour un mandat de cinq ans.

2. La date à laquelle commence à courir le mandat de cinq ans visé au paragraphe 1 est fixée par le conseil d'administration de l'EUIPO.

Article 2

La présente décision entre en vigueur le jour de sa publication au *Journal officiel de l'Union européenne*.

Fait à …, le

Par le Conseil
Le président